ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

PROGRAMME DE FORMATION INTER

UTILISER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

FORMER AVEC L'IA

Concevoir des formations qui vous ressemblent

Ingénierie pédagogique assistée par IA • Posture et responsabilité • Production de contenus

Module 9

Introduction sur l'environnement global de l'intervention :

L'intelligence artificielle est en train de transformer en profondeur nos outils et nos méthodes de travail, y compris dans les métiers comme l'architecture et l'architecture d'intérieur.

Cette formation a pour objectif de vous initier aux bases de l'IA, de démystifier son fonctionnement, et surtout de découvrir des usages concrets pour gagner du temps dans votre quotidien.
Il ne s'agit pas de remplacer l'humain, mais de comprendre comment l'IA peut devenir un assistant professionnel – au service de vos projets, de vos idées, et de votre relation client.

L'intelligence artificielle devient rapidement incontournable dans les métiers de l'architecture. Elle transforme profondément notre manière de concevoir, de rédiger, de gérer les projets… et les agences qui s'en emparent dès aujourd'hui constatent un gain de temps considérable, une amélioration de la qualité de leurs productions, et un avantage concurrentiel net.

Ce programme de formation va bien au-delà d'une simple formation à l'intelligence artificielle. Il a été conçu pour que les participants deviennent immédiatement opérationnels, en s'appuyant sur ses propres méthodes de travail. Son objectif est double :

- Optimiser concrètement votre fonctionnement quotidien,
- Et mobiliser activement les personnes impliquées, pour qu'elles aient envie de s'approprier ces outils et de faire évoluer leurs pratiques.

C'est la raison pour laquelle la formation « complète » est divisée en différents modules indépendants.
D'une part, la compréhension de l'outil, et une présentation générale de toutes les possibilités qu'il offre pour une agence d'architecture,

- **Module 1 :** Méthodologie, risques et éthique (Module de base impératif pour accéder aux autres modules)
- **Module 2 :** Chiffrer dès l'esquisse avec l'intelligence artificielle.
- **Module 3 :** Générer des CCTP et analyser des offres avec l'intelligence artificielle
- **Module 4 :** Gérer son chantier avec l'intelligence artificielle.
- **Module 5** : Pathologies du bâtiment : comprendre l'essentiel de l'analyse des pathologies, et utiliser l'IA comme appui à l'analyse
- **Module 6 :** Génération d'images par IA pour l'architecture
- **Module 7 :** Dominer l'IA pour piloter son agence : de la vision stratégique à la production de contenus
- **Module 8 :** IA & AMO Programmation : Du diagnostic territorial au programme technique détaillé
- **Module 9 :** Former avec l'IA : Concevoir des formations qui vous ressemblent
- **Module 10 :** Maîtriser ses écrits professionnels avec l'IA : emails - courrier - devoir de conseil - traçabilité
- **Module 11 :** Gestion financière et pilotage stratégique : Maîtriser la rentabilité de vos projets et piloter votre agence
- **Module 12 :** RH pour architectes : Mieux se connaître, mieux communiquer, mieux collaborer
- **Module 13 :** Processus de conception pas à pas : Intégrer l'IA dans le workflow de conception architecturale
- **Module 14 :** Réponse aux Appels d'Offre

Cette formation vise à pérenniser les emplois dans un métier de la transition écologique, numérique et du développement durable.

Durée : 1 jour (7 heures) **en 2 demi-journées**
Public concerné :

- Architectes formateurs qui souhaitent intégrer l'IA dans leur pratique pédagogique
- Formateurs indépendants qui veulent gagner du temps sans perdre leur style
- Experts métier qui deviennent formateurs et cherchent une méthode structurée
- Responsables pédagogiques qui accompagnent des équipes dans cette transition

ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes - ☎ 02.85.52.24.54 / 07.76.01.52.45 – formation@echobatdev.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région de Pays de la Loire
ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02.85.52.24.54 | 07.76.01.52.45 | formation@echobatdev.fr
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

CONTEXTE
L'intelligence artificielle transforme les métiers de la formation. Elle promet des gains de temps considérables et une production de contenus accélérée. Mais elle pose une question fondamentale : que reste-t-il du formateur quand l'IA peut tout générer ?
Cette formation part d'une conviction : l'IA est un amplificateur, pas un remplaçant. Elle peut démultiplier vos capacités si vous savez ce que vous voulez préserver. Elle peut diluer votre identité si vous la laissez piloter.

Pourquoi cette formation est différente
- L'ADN du formateur d'abord - Vous clarifiez ce qui fait votre singularité AVANT d'ouvrir le moindre outil d'IA
- Une méthode, pas des recettes - Vous apprenez à piloter l'IA, pas à copier des prompts tout faits
- Production concrète- Vous repartez avec des livrables prêts à l'emploi pour VOS formations
- Posture professionnelle - Vous définissez votre charte d'usage de l'IA et votre communication
- Recherche contradictoire - Vous apprenez à questionner, croiser les sources, intégrer les objections

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de cette journée, les participants seront capables de :

- Clarifiez ce qui fait votre singularité AVANT d'ouvrir le moindre outil d'IA
- Apprenez à piloter l'IA, pas à copier des prompts tout faits
- Produire des livrables prêts à l'emploi pour VOS formations
- Définir votre charte d'usage de l'IA et votre communication
- Apprendre à questionner, croiser les sources, intégrer les objections

PROGRAMME DE FORMATION

2

OUVERTURE — Accueil et positionnement

2

- Tour de table : parcours, attentes, rapport actuel à l'IA
- QCM diagnostique : évaluation des connaissances préalables
- Présentation du programme et des objectifs
- Règles de fonctionnement et engagement réciproque

MODULE 1 — Mon ADN de formateur — Le cœur avant l'outil

- Séquence collective : « Quelle est ma façon de créer que je ne veux pas perdre ? »
- Exploration individuelle avec l'IA : questions successives sur l'identité pédagogique
- Partage des découvertes et points communs
- Formalisation de sa charte personnelle IA

MODULE 2 — Le processus d'ingénierie pédagogique

- Les 6 étapes du cycle de conception (rappel structurant)
- Cartographie : ce que l'IA peut faire vs ce qui reste humain
- Les 5 dimensions exclusivement humaines
- Système de vérification et niveaux de criticité

MODULE 3 — Du public aux messages clés

- Analyser son public avec l'IA : enrichir sans généraliser
- Définir ses messages clés : la boussole de conception
- Vérifier la cohérence ADN / Messages / Public
- Créer un programme aligné sur les messages clés

ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02.85.52.24.54 | 07.76.01.52.45 | formation@echobatdev.fr
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

MODULE 4 — Construire avec l'IA — Production accompagnée

- Brainstormer puis formaliser un déroulé pédagogique
- Concevoir des activités cohérentes avec sa posture
- Développer des contenus avec sources fiables
- Créer des fiches et consignes d'animation

MODULE 5 — Approfondir et questionner

- Recherches contradictoires : explorer les objections
- Approche multidisciplinaire : croiser les angles
- Recherches bibliographiques : identifier et vérifier les sources
- Intégrer les nuances dans sa pédagogie

MODULE 6 — Formaliser et améliorer

- Finaliser les livrables : déroulés, supports, évaluations
- Processus de validation : relecture critique avec l'IA
- Capitalisation : organiser ses prompts et ses productions
- Boucle d'amélioration continue post-formation

CONCLUSION — Synthèse et perspectives

- Vision transversale : l'IA comme amplificateur de votre pratique
- QCM final de validation des acquis
- Tour de table : engagements et prochaines étapes
- Remise des attestations et supports

3

3

CE QU'IL FAUT PRÉPARER AVANT LA FORMATION

✓ Remplir le questionnaire de positionnement (envoyé à l'inscription)
✓ Créer un compte sur un outil d'IA (Claude recommandé, ChatGPT accepté)
✓ Identifier un projet de formation à travailler pendant les exercices
✓ Apporter son ordinateur portable avec accès internet

LIVRABLES

- Charte pédagogique IA personnelle (ce que je délègue / ce que je garde / mes limites)
- Grille de répartition IA/Humain pour son propre processus
- Programme de formation structuré avec messages clés identifiés
- Déroulé détaillé d'une séquence + fiche activité
- Bibliothèque de prompts personnalisée + check-list de validation
- Attestation de formation conforme aux exigences Qualiopi
- Guide complet « Former avec l'IA » (90 pages, 8 parties)
- Glossaire illustré des termes techniques IA et pédagogie
- Accès aux mises à jour du guide pendant 12 mois

DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Expérimentation : Manipulation directe des outils IA sur vos propres projets
Cas pratiques : Travail sur une formation réelle, de l'ADN aux livrables
Échanges :Partage d'expériences, débats sur les usages et limites
Production : Création de livrables exploitables immédiatement
Ressources : Guide complet, prompts, modèles, check-lists

Ces formations reposent sur une mutualisation coopérative à travers l'intelligence artificielle des outils et méthodes. Une envie de partage est donc importante comme état d'esprit si vous vous inscrivez à cette formation.

Programme établi le 06/02/2026

ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02.85.52.24.54 | 07.76.01.52.45 | formation@echobatdev.fr
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

ORGANISATION & INSCRIPTION

Intitulé de la formation	**UTILISER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : FORMER AVEC L'IA** **Concevoir des formations qui vous ressemblent** Module 9
Public concerné	• Architectes formateurs qui souhaitent intégrer l'IA dans leur pratique pédagogique • Formateurs indépendants qui veulent gagner du temps sans perdre leur style • Experts métier qui deviennent formateurs et cherchent une méthode structurée • Responsables pédagogiques qui accompagnent des équipes dans cette transition
Lieu de la formation	En visio
Dates et horaires	1 session proposée : ☐ 24 novembre 2026 09:00–12:30 + 4 décembre 2026 13:30- 17:00 * Cochez la session d'inscription souhaitée
Durée totale	1 jour (7 heures)
Pré-requis	⚠ IMPÉRATIF : Avoir suivi le Module 01 (Les bases de l'IA pour architectes), même si l'outil IA est déjà utilisé au quotidien. • Maîtrise des outils bureautiques courants
Type de formation	Distanciel synchrone
Tarif	**Tarif**: 420 € TTC (soit 350 € HT) par participant
Date limite d'inscription	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.
Intervenant·e·s :	BATAILLIE Laetitia - Architecte, formatrice
Matériel à prévoir	• Ordinateur portable (Windows, Mac ou Linux) • Navigateur web récent (Chrome recommandé) • Compte Claude recommandé ou autre IA • Connexion internet haut débit • micro-casque, webcam, logiciel de visioconférence installé
Évaluation des acquis de la formation	• Avant : questionnaire de positionnement (fiche d'inscription) • Au début : tour de table et QCM diagnostique • En cours : exercices pratiques, cas d'usage, QCM interactifs • Fin de formation : QCM final (20 questions) + production d'une charte personnelle Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant ayant validé les acquis.
Documentations remises	Supports de formation à disposition sur KROQI : une plateforme web d'accès gratuit pour tous les professionnels de la construction et de l'aménagement. L'accès au dossier dédié à cette formation sera communiqué avec la convocation adressée 10 jours avant la formation.
Responsable de la formation	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement
Accessibilité	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr

Nom de l'entreprise			
Adresse			
Code Postal		**Ville**	
Adresse mail		**Tél.**	

Stagiaires			**Mail**	**Statut** Gérant (G) Salarié (S) Autre (A)	**Nom de l'OPCO**	**Tarif**	
Nom	**Prénom**	**Date de naissance**				**HT**	**TTC**
						€	€
						€	€

ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes - ☎ 02.85.52.24.54 / 07.76.01.52.45 – formation@echobatdev.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région de Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

						€	€
						€	€
						€	€
					TOTAL TTC à régler		**€**

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

Date : ……/……/…… **Signature et cachet :**

5

ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02.85.52.24.54 | 07.76.01.52.45 | formation@echobatdev.fr
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application
Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.
Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels
Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).
Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.
A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.
Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).
A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation
L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.
L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement
Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.
Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.
L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.
En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation
L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation.
L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'évènements fortuits ou de force majeure.
L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client
Formation programmée par l'Organisme de formation
Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes - formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.
En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

Formations organisées à la demande du client
Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle
Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés
Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr

9. Réclamations, attribution de compétences
Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.
Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.

6

ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes - ☎ 02.85.52.24.54 / 07.76.01.52.45 – formation@echobatdev.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B